

Préavis N° 86-2025

De la Municipalité au Conseil communal

Demande d'octroi du crédit-cadre de CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :

Lundi 5 mai 2025 à 18h30 - Salle de Municipalité – Rue de Lausanne 33

Préavis déposé au Conseil communal le 8 mai 2025

Préavis N° 86-2025

Demande d'octroi du crédit-cadre de CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

Table des matières

1.	Objet du préavis.....	2
2.	Préambule.....	2
3.	Le nouveau plan comptable harmonisé de 2 ^e génération (MCH2)	3
3.1.	Généralités	3
3.2.	Classification par nature (MCH2)	3
3.3.	Classification fonctionnelle (MCH2)	4
3.4.	Classification organique (politique)	5
3.5.	Tableau de flux de trésorerie	5
3.6.	Patrimoine financier.....	5
3.7.	Patrimoine administratif.....	5
3.8.	Annexes aux comptes	5
4.	Planning de mise en oeuvre.....	6
5.	Impact informatique avec l'implémentation MCH2.....	7
5.1.	Impact applicatif.....	7
6.	Ressources nécessaires pour la mise en œuvre du MCH2.....	8
6.1.	Description des besoins	8
6.2.	Intégration du module « Immobilisations »	9
6.3.	Formations	9
7.	Description des coûts.....	10
7.1.	Coûts d'investissement	10
7.2.	Coûts d'exploitation	10
8.	Incidences financières	11
8.1.	Dépenses déjà engagées	11
8.2.	Investissements.....	11
8.3.	Plan des investissements	11
8.4.	Coût du capital.....	11
8.5.	Comptes de fonctionnement	11
9.	Conclusions	12

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de soumettre au Conseil communal une demande de crédit-cadre d'un montant de CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes découlant de l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2).

2. PRÉAMBULE

Jusqu'à la fin des années 1970, il n'existait aucun système de comptabilité harmonisée pour les collectivités publiques suisses, que ce soit pour la Confédération, les cantons ou les communes. En 1977, la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) publie une première édition du nouveau modèle des comptes (NMC), plus connu sous le nom de modèle comptable harmonisé (MCH1). Ce premier modèle avait pour objectif d'harmoniser la comptabilité publique de l'ensemble des collectivités publiques suisses. Le Canton de Vaud et les communes vaudoises y ont apporté quelques ajustements, donnant ainsi naissance au plan comptable vaudois (PCV), introduit dès 1979. Faisant partie intégrante du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 (RCCom), le PCV sera appliqué par toutes les communes vaudoises.

En 2008, la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. Il comprend 20 recommandations et un nouveau plan comptable harmonisé pour toutes les collectivités publiques suisses. Ce modèle a déjà été adopté par tous les cantons et la plupart des communes suisses.

Situation dans le Canton de Vaud

Toutes les communes, fractions de communes, ententes et associations de communes doivent passer au MCH2 d'ici à fin 2026. Ainsi, dès l'exercice 2027, les communes ne pourront rendre leurs comptes qu'en MCH2. Par conséquent, les budgets communaux 2027 devront tous être conformes aux exigences du MCH2.

3. LE NOUVEAU PLAN COMPTABLE HARMONISÉ DE 2^E GÉNÉRATION (MCH2)

3.1. Généralités

Ce nouveau modèle va se décliner comme suit :

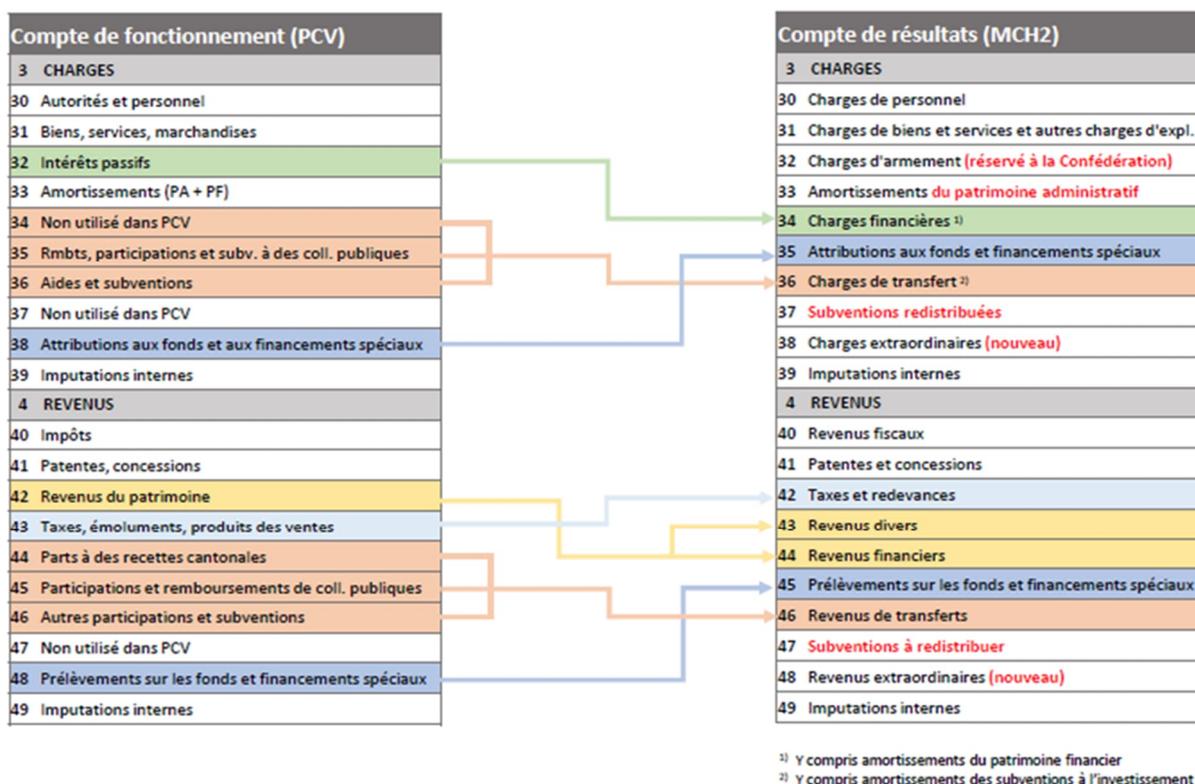
- une nouvelle classification par nature (MCH2) ;
- une nouvelle classification fonctionnelle (MCH2).

Et pour les communes de taille moyenne à importante :

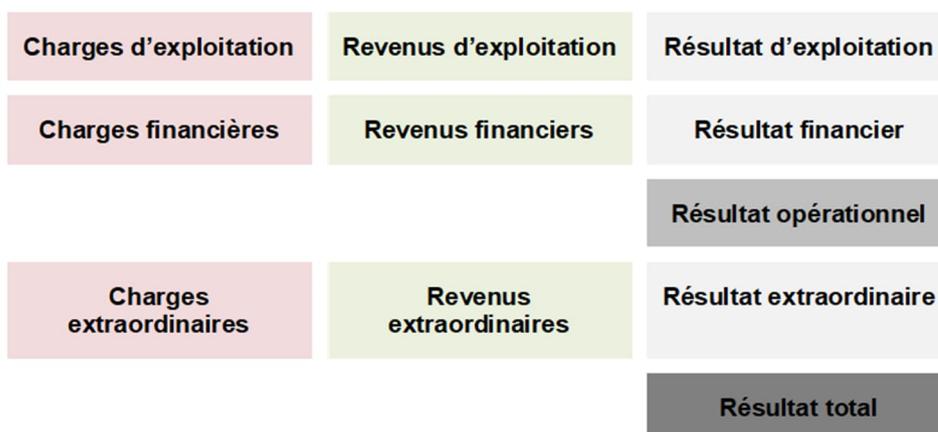
- une classification organique (politique).

3.2. Classification par nature (MCH2)

Les comptes par nature devront pour la plupart être reclassifiés. Un exemple de reclassification est présenté ci-dessous.

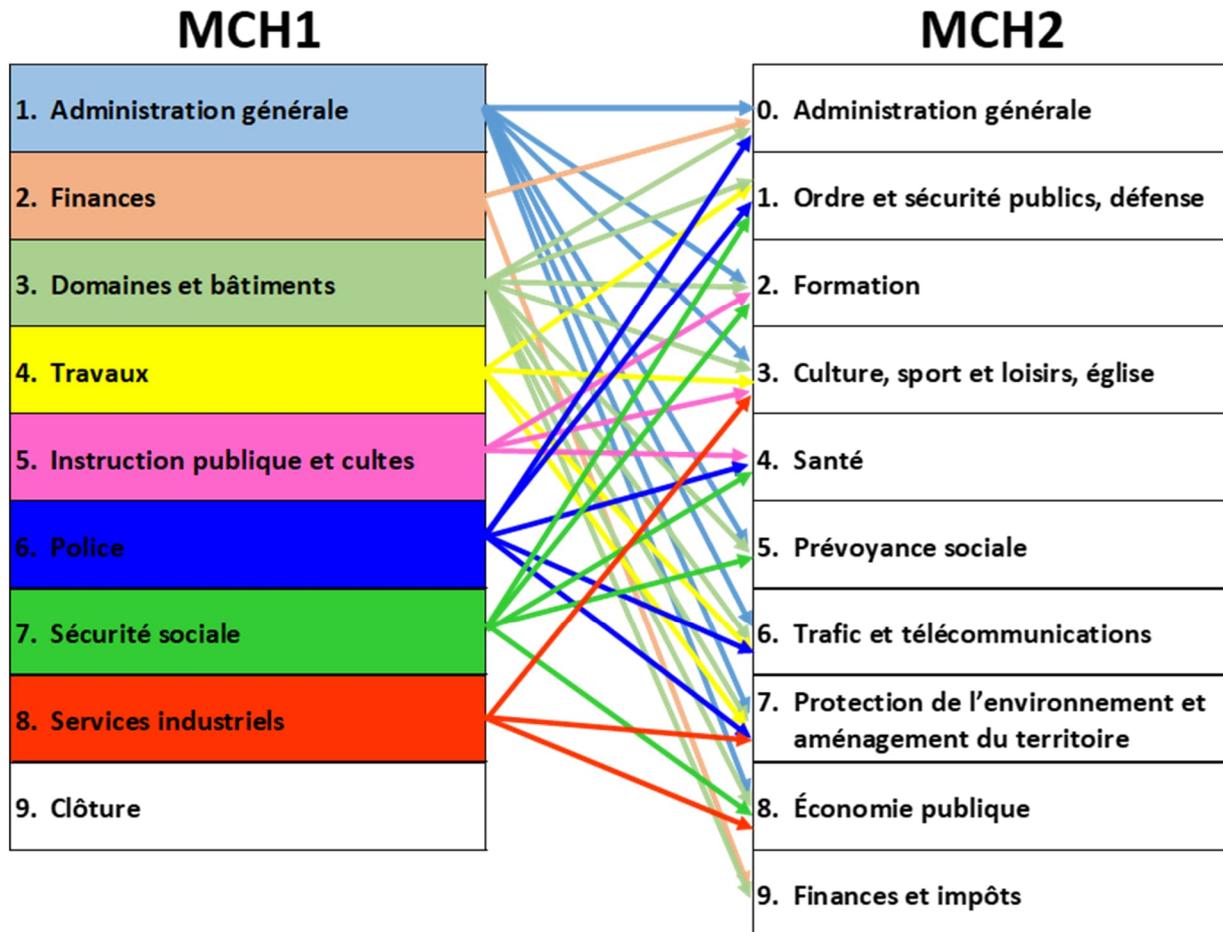


En outre, le compte de résultat devra présenter plusieurs niveaux, à savoir :



3.3. Classification fonctionnelle (MCH2)

La classification fonctionnelle a été intégralement revue. Elle va nécessiter un travail important de reclassification. Un exemple est présenté ci-dessous :



Par exemple, les classifications fonctionnelles liées aux travaux, bâtiments et domaines n'existeront plus et seront reclassifiées dans les différentes fonctions du MCH2.

Il est en outre intéressant de faire un focus sur la classification N° 2 « Formation ». Celle-ci regroupe les sous-classifications suivantes :

- 2120 Degré primaire
- 2130 Degré secondaire
- 2140 Ecoles de musiques
- 2170 Bâtiments scolaires
- 2180 Accueil de jour
- 2190 Bibliothèques scolaires
- 2190 Transports d'élèves
- 2193 Camps scolaires

Les bâtiments scolaires (2170) ou l'accueil de jour (2180) feront l'objet d'un regroupement dans les comptes et budgets publiés. En revanche, pour permettre un suivi de chaque bâtiment scolaire ou de chaque structure, une comptabilité analytique de deuxième niveau sera déployée.

3.4. Classification organique (politique)

Afin de permettre à chaque Direction de suivre financièrement les missions qui lui sont dédiées, une troisième classification sera également créée et présentée au Conseil communal. Elle permettra également à la Commission des finances de pouvoir auditer les comptes et budgets de chaque Direction comme cela a été le cas jusqu'à ce jour.

3.5. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie fera dorénavant partie intégrante du nouveau modèle comptable. Il présente les rentrées et les sorties de trésorerie de manière échelonnée en fonction de leur source (activité opérationnelle, activité d'investissement, activité de placement et activité de financement). Il permet de disposer d'une vue d'ensemble sur la capacité de la commune à autofinancer ses investissements, ainsi que sur l'apport de ses placements financiers et l'évolution de son recours aux emprunts.

3.6. Patrimoine financier

Les communes vaudoises vont s'aligner sur la pratique de l'Etat de Vaud qui, en vertu du principe de prudence, ne prévoit aucune revalorisation des immobilisations du patrimoine financier. Bien que cette dérogation soit préjudiciable au respect intégral du principe de l'image fidèle, elle présente l'avantage de réduire sensiblement la charge de travail pour les communes lors du passage à MCH2. À titre de standard minimal en matière de transparence, les communes seront néanmoins obligées de fournir certaines informations sur les immobilisations de leur patrimoine financier dans une annexe aux comptes.

3.7. Patrimoine administratif

La distinction entre patrimoine administratif (PA) et patrimoine financier (PF) est maintenue, le compte des investissements continuant à faire état uniquement des opérations liées au PA. Les immobilisations continuent à être inscrites au bilan au net, donc après déduction des subventions.

MCH2 introduit une table des amortissements (valable dès 2024) fixant des durées d'amortissement obligatoires pour toutes les communes, cela par type d'immobilisation. Ce tableau des amortissements s'applique uniquement aux nouvelles immobilisations. Les immobilisations antérieures à l'introduction de MCH2 continuent à être amorties selon les durées planifiées (donc aucun retraitement à effectuer).

Enfin, le nouveau plan comptable MCH2 permet de faire une distinction entre amortissements ordinaires (liés à la durée de vie de l'immobilisation), amortissements non-planifiés (liés à des pertes de fonctionnalité ou à la destruction de l'immobilisation) et amortissements supplémentaires.

3.8. Annexes aux comptes

Des annexes obligatoires sur l'état du capital propre, les immobilisations, les associations intercommunales, les participations, les garanties et les cautionnements vont enrichir l'information fournie par les comptes (voir liste ci-dessous).

Annexes obligatoires avec MCH2

Principes et normes pour la présentation des comptes annuels	Page standard d'explications
Etat du capital propre	Montants et variations financements spéciaux / fonds / réserves / préfinancements
Tableau des immobilisations	Liste des immobilisations et suivi de leur amortissement + valeur fiscale / revenus PF
Tableau des associations de communes	Détails concernant les relations financières entre la commune et les associations de communes dont elle est membre (contributions et quotes-parts de la dette)
Tableau des titres et des participations	Détails concernant les titres et les participations détenues par la commune
Tableau des prêts et des garanties	Recensement et explication des activités pouvant conduire à un engagement

4. PLANNING DE MISE EN OEUVRE

Année	2026	2027	2028
Budget 2027	MCH2		
Etablissement des comptes 2027		MCH2	
Boucléments des comptes 2027			MCH2

Le projet de mise en œuvre du MCH2 va s'étendre sur une durée de deux ans, soit de mai 2025 à mai 2027. Les ressources nécessaires pour cette mise en place sont détaillées au chapitre 6.

5. IMPACT INFORMATIQUE AVEC L'IMPLÉMENTATION MCH2

5.1. Impact applicatif

Avec Abacus (logiciel de gestion financière) de nombreuses interfaces sont réalisées avec des applications tierces au sein de la commune. L'introduction de MCH2, ainsi que la modification de structuration des données qui y sont contenues, vont obliger à corriger/adapter les échanges de flux entre Abacus et les applications.

Cela passera essentiellement par un changement de structure des données qui sont envoyées/reçues dans Abacus et/ou les informations qui sont contenues à l'intérieur. Les principales applications concernées sont :

- **ALLEGRO :** récupération des informations des membres du personnel ;
- **INNOSOLVCITY :** les modifications les plus impactantes seront réalisées avec cette application notamment dû au fait que l'échange de données en lien avec la facturation est très important ;
- **KIBE :** par effet de rebond avec InnosolvCity, des modifications sont à prévoir dans les flux de facturation en lien avec les structures d'accueil ;
- **DENTAGEST :** changement dans les informations et la construction de la facturation.

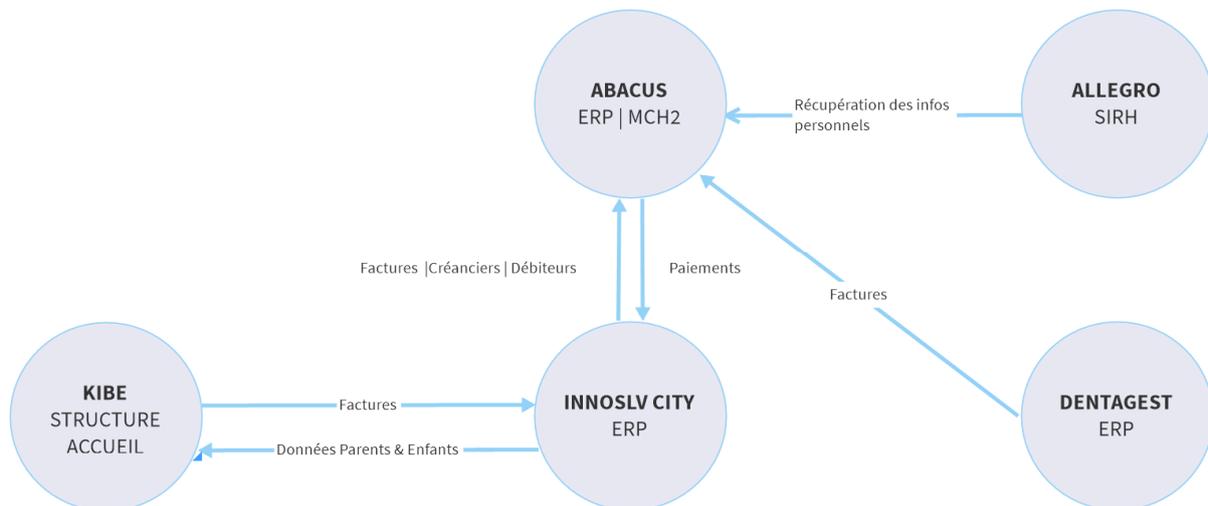


Figure 1 : Implications applicatives avec MCH2

6. RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MCH2

6.1. Description des besoins

Depuis l'implémentation de l'ERP Abacus, la Ville de Renens travaille avec le prestataire Ofisa Informatique établi à Renens en qualité d'intégrateur. Il est l'un des acteurs majeurs de l'informatique communale en Suisse romande avec 240 communes installées à ce jour, dans 4 cantons romands et pour un total de l'ordre de 600'000 habitants.

Ofisa Informatique offre ainsi une palette de logiciels très complète couvrant l'ensemble des produits et services concernant l'informatique dont peut avoir besoin une commune.

Fort de son expérience et ayant déjà accompagné des communes vaudoises au passage à MCH2, en particulier des communes de même taille que la Ville de Renens, Ofisa Informatique a fourni un catalogue détaillé du besoin en ressources humaines, tant du côté d'Ofisa que du côté de la Ville de Renens.

Il est décrit ci-dessous, le nombre d'heures nécessaires à la réalisation du projet.

Tâches	Heures Ofisa	Heures Ville de Renens
Phase d'avant-projet partiel : création et conversion du plan comptable MCH1 à MCH2	0.00	200.00
Phase d'initialisation : analyse détaillée finance, salaires, Abalmmo, reporting et interface	32.00	48.00
Phase de conception : travaux préparatoires, copie et transferts, nettoyage des données, vérification de comptes importés	36.00	8.00
Phase de réalisation : reprises des données et paramétrage finance, salaires, reporting, immobilisations, contrôle des données importées	332.00	624.00
Phase de déploiement : assistance au démarrage finance, salaires, Abalmmo, immobilisations et formation	80.00	80.00
Phase de gestion de projet : organisation, pilotage et suivi	96.00	40.00
Total des heures estimées	576.00	1'000.00

Note : tarif horaire Ofisa : CHF 220.- HT / tarif horaire bureau fiduciaire CHF 150.- HT.

Hormis la phase d'avant-projet partiel concernant la création et la conversion du plan comptable MCH1 à MCH2, estimée à 200 heures, la phase d'initialisation, estimée à 48.00 heures et la phase de gestion de projet, estimée à 40.00 heures, le Service des finances et les autres services de l'administration ne disposent pas des ressources nécessaires pour mettre en œuvre la majeure partie du projet.

Après avoir analysé le profil d'un-e chargé-e de projet, qui devrait être à la fois un-e spécialiste en finances communales, en gestion de projet, et être disponible pour une durée déterminée, il paraît préférable de s'attacher les services d'un bureau fiduciaire. Or il se trouve qu'un tel bureau a déjà officié, par le passé, au sein du Service des finances pour un remplacement de longue durée et présente l'avantage de bien connaître les programmes Abacus.

6.2. Intégration du module « Immobilisations »

La gestion comptable des immobilisations et des préavis est traitée partiellement dans l'ERP (logiciel de gestion intégrée) actuel. Les calculs d'amortissements, ainsi que les transferts des coûts des préavis sur les comptes au bilan sont effectués manuellement. Ces activités manuelles nécessitent du temps et sont potentiellement des sources d'erreurs. Il est par conséquent souhaitable de profiter du passage à MCH2 pour développer le potentiel de l'ERP et automatiser ce qui peut l'être, comme le calcul des amortissements, la gestion des préavis ou le transfert des coûts des préavis dans les immobilisations respectives.

6.3. Formations

L'introduction du nouveau plan comptable et la gestion des préavis, respectivement des immobilisations, nécessitera un accompagnement au changement qui se fera en parallèle des formations obligatoires qui seront mises sur pied. Certain-e-s collaborateurs-trices du Service des finances ont d'ores et déjà débuté leur formation et la poursuivront tout au long de l'avancée des travaux.

Pour les autres collaborateurs-trices de l'administration, des formations seront planifiées lors de l'élaboration des budgets et de la préparation au bouclage.

Enfin, les changements induits par l'introduction du plan comptable MCH2 impliqueront également de fournir toute formation utile aux élu-e-s.

7. DESCRIPTION DES COÛTS

7.1. Coûts d'investissement

Genre :	Crédit-cadre : implémentation MCH2 dans l'ERP Abacus	
Durée d'amortissement :	5 ans	
Numérotation	Désignation	Montants (arrondi à la centaine)
1.	Phase av-proj. partiel + initialisation : assuré p/le Service finances	0.00
2.	Phase de gestion de projet : assuré par le Service des finances	0.00
3.	Prestations Ofisa Informatique	126'700.00
4.	Reporting MCH2 Ofisa Informatique	5'400.00
5.	Prestations pour interfaces programmes de tiers	20'000.00
6.	Prestations bureau fiduciaire	106'800.00
	Sous-total HT	258'900.00
7.	Divers et imprévus 10 %	25'900.00
	Total HT	284'800.00
8.	TVA 8.1 %	23'100.00
	Total TTC	307'900.00

Genre :	Crédit-cadre : acquisition module immobilisations	
Durée d'amortissement :	5 ans	
Numérotation	Désignation	Montants (arrondi à la centaine)
1.	Acquisition et mise en place module immobilisations	12'300.00
2.	TVA 8.1 %	1'000.00
	Total TTC	13'300.00

Récapitulation générale	
	Montants CHF
Implémentation MCH2 dans l'ERP Abacus	307'900.00
Acquisition module immobilisations	13'300.00
Total des coûts bruts estimés TTC	321'200.00

7.2. Coûts d'exploitation

La licence pour le module de gestion des immobilisations se monte à CHF 7'200.- TTC par année.

8. INCIDENCES FINANCIÈRES

8.1. Dépenses déjà engagées

A ce jour, les dépenses pour les études préalables ont été engagées pour un montant de CHF 8'799.35 TTC et se trouvent intégrées dans le présent préavis. Elles ont été enregistrées dans le compte d'attente d'investissement N° 9140.7048 « Etudes pour l'implémentation de MCH2 dans l'ERP Abacus ». Ce montant fait partie de la demande de crédit du présent préavis.

Ces dépenses ont été effectuées conformément au préavis N° 1-2021 - Autorisations générales pour la législature 2021-2026, chiffre 5 de la décision « Le Conseil communal accorde à la Municipalité une autorisation générale pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci à concurrence de CHF 100'000.- au maximum par cas. ».

8.2. Investissements

L'investissement nécessaire, sous forme de crédit-cadre, concernant les honoraires et supports externes permettant l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) se monte à CHF 321'200.- TTC.

Cet investissement sera imputé dans le compte du patrimoine administratif N° 2000.3088.5060 « Implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) », amortissement sur 5 ans.

8.3. Plan des investissements

Cette dépense ne figure pas au plan des investissements 2024-2028, adopté par la Municipalité le 23 septembre 2024. En effet, ce projet n'a véritablement démarré qu'en automne 2024 avec le prestataire informatique. L'analyse des coûts n'était dès lors par encore connue au moment de l'établissement du plan des investissements.

8.4. Coût du capital

A titre informatif, le coût du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de CHF 69'099.- composé de : amortissement CHF 64'280.- (CHF 321'200.- divisé par 5 ans) et intérêts CHF 4'819.- (CHF 321'200.- divisé par 2 et multiplié par un taux moyen de 3 %).

8.5. Comptes de fonctionnement

Hormis le coût du capital, ce projet entraîne dès 2026 un coût de licence informatique supplémentaire de CHF 7'200.- TTC par année pour le module « Immobilisations », compte N° 1100.3162.03.

9. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la transition obligatoire vers le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), la Municipalité reconnaît l'importance, en termes de volume de travail, de cette réforme. Cette nouveauté introduit des normes comptables plus rigoureuses et complexes, destinées à améliorer la transparence, l'efficacité et la comparabilité des finances publiques.

Afin de garantir la réussite de cette transition, la Municipalité estime qu'il est essentiel de s'appuyer sur des expertises externes (Ofisa Informatique / Bureau fiduciaire) dédiées à ce projet pour soutenir principalement le Service des finances, mais également les autres services de l'administration. Ces appuis devront gérer, chacun dans leur domaine de compétence, un grand nombre de tâches liées à la mise en œuvre du MCH2, en s'assurant que toutes les exigences légales et opérationnelles soient respectées, tout en minimisant les risques et les interruptions dans la gestion courante des finances de l'administration.

En conclusion, l'engagement financier nécessaire pour piloter cette transition n'est pas seulement une réponse à une exigence technique, mais une démarche proactive visant à renforcer la durabilité et la gouvernance financière pour notre Commune.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Renens,

vu le préavis municipal N° 86-2025 concernant la demande d'un crédit-cadre d'un montant de CHF 321'200.- TTC pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2),

où le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet, considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1. D'ALLOUER** à la Municipalité un crédit-cadre d'un montant **CHF 321'200.- TTC** pour les honoraires et supports externes permettant l'implémentation d'un nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2).

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 2000.3088.5060 « Implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) ».

- 2. DE PRENDRE ACTE** que soient portées au budget 2026 et suivants, les charges d'exploitation supplémentaires figurant au chapitre 8.5 des incidences financières.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Jean-François Clément



Le secrétaire municipal
Michel Veyre



Membre de la Municipalité délégué : Jean-François Clément

Annexe : offre Ofisa Informatique

OFFRE

Projet MCH2

Ville de Renens

28 avril 2025

Sascha Jansen
Tél. 021 321 51 11
sascha.jansen@o-i.ch



Ville de Renens

Rue de Lausanne 33

1020 Renens

Monsieur Michaël Perrin

Tél : 021 632 72 22

Mail : michael.perrin@renens.ch

Préambule

Le présent dossier constitue notre offre pour la transition de votre ERP Abacus vers le plan comptable MCH2 de manière productive au 01.01.2027.

Cette offre détaillée par phase se réfère aux résultats d'analyses détaillées dont vous trouverez les rapports en annexe de la présente offre.

En annexe de la présente offre se trouve aussi l'annexe comprenant toutes les listes MCH2 qui seront intégrées dans l'ERP.

Un catalogue de prestation (fil rouge) se trouvant en annexe de la présente offre a été développé par nos soins détaillant toutes les tâches à réaliser côté Client dans les différents programmes Abacus en vue de la préparation vers la transition MCH2.

Un macro-planning accompagne l'offre également.

La solution couvre les domaines nécessaires à une gestion efficace et rationnelle de votre Commune.

Nous sommes convaincus que nous avons les outils, l'expérience et les collaborateurs adéquats pour répondre à votre demande et ainsi pouvoir mettre en place un partenariat ouvert.

Vous pouvez être assuré que nous mettrons tout en œuvre pour la réussite de votre projet.

1. Présentation d'OFISA Informatique SA

Identification

OFISA Informatique SA
Ch. de la Rueyre 120
1020 Renens

Téléphone : 021 321 51 11
Télécopie : 021 321 51 57
E-mail : info@o-i.ch

Collaborateur responsable du présent dossier : Sascha Jansen

OFISA Informatique est une société romande de services en informatique. Active depuis 1972, elle offre des prestations étendues dans le domaine de l'informatique de gestion :

- Mise en place de solutions standardisées de gestion, principalement pour les communes, les PME et les régies immobilières, avec un suivi régulier et une assistance efficace aux clients pour l'exploitation courante.
- Développement de modules périphériques à ces solutions.
- Fourniture et installation de matériel informatique (serveurs, postes de travail, imprimantes, ...), avec services de maintenance et d'assistance.

Le capital-actions de la société est de Frs 500'000.-. Il est détenu à 100% par ses collaborateurs.

Le siège de la société se trouve à Renens.

Nombre de collaborateurs : 75.

1.1 OFISA Informatique dans les communes

Avec 240 communes installées à ce jour, dans 4 cantons romands et pour un total de l'ordre de 600'000 habitants, OFISA Informatique est l'un des acteurs majeurs de l'informatique communale en Suisse romande.

Actifs depuis plus de 30 ans dans ce secteur d'activité, notre expérience acquise et notre base installée nous permettent d'offrir à nos clients :

- Une connaissance parfaite des métiers de la commune.
- Une assistance efficace et permanente assurée par une équipe d'une vingtaine de collaborateurs spécifiquement dédiée aux communes.
- Une palette de logiciels très complète couvrant l'ensemble des produits et services concernant l'informatique dont peut avoir besoin une commune.

La vision d'OFISA Informatique est d'être un partenaire informatique de référence pour les collectivités publiques et les entreprises cherchant des solutions de gestion et de leur proposer des systèmes d'information performants et éprouvés ainsi que des prestations de service et de conseil de haute qualité.

OFISA Informatique s'efforce d'établir avec ses clients une relation de confiance basée sur le long terme.

2. Présentation d'ABACUS

ABACUS est une entreprise suisse de logiciels dirigée par ses propriétaires, ayant plus de 750 collaborateurs et développant avec succès depuis plus de 30 ans des logiciels de gestion d'entreprise. ABACUS a été fondée en 1985 par trois diplômés de l'Université de St. Gall et, grâce à ses plus de 90'000 modules de logiciels vendus et plus de 60'000 clients, elle est le fournisseur suisse indépendant de logiciels de gestion d'entreprise le plus grand et le plus prospère, pour le secteur des petites et moyennes entreprises (PME). Cette position dominante d'ABACUS Research sur le marché a été particulièrement documentée par l'étude 2011 des logiciels de gestion d'entreprise effectuée par la Haute École Spécialisée Nord-Ouest.

Le siège principal d'ABACUS Research se trouve à Wittenbach-St-Gall. Le centre de compétences et de formation pour la Suisse romande est situé à Bienne.

Philosophie et objectifs

ABACUS préfère une réflexion à long terme et globale à un raisonnement à court terme sur la rentabilité. Des clients satisfaits, fidèles et une croissance solide sont nos objectifs. L'éthique et la morale définissent notre activité.

ABACUS propose à ses employés un emploi sûr et un environnement de travail optimal, où chacun peut se développer en fonction de ses capacités. ABACUS attend et encourage initiative et responsabilité. ABACUS s'engage également sur un plan social et écologique.

Développer, c'est innover●

2.1 OFISA Informatique & ABACUS

OFISA Informatique est partenaire « OR » ABACUS depuis 2018, certification validant les compétences et les connaissances de nos consultants sur l'ERP ABACUS.



La vision d'OFISA Informatique est d'être un partenaire informatique de référence pour les collectivités publiques et les entreprises cherchant des solutions financières et de ressources humaines, et de leur proposer des systèmes d'information performants et éprouvés ainsi que des prestations de service et de conseil de haute qualité.

OFISA Informatique s'efforce d'établir avec ses clients une relation de confiance basée sur le long terme.

3. Proposition

a. Prestations de services détaillées par phase du projet

Ci-dessous, vous sont exposés notre estimation de prestations de services détaillées sur 4 phases et tâches à réaliser côté OI pour la transition vers MCH2. Ces prestations comprennent une estimation indiquant les ressources internes à prévoir côté Commune pour chaque tâche.

	<u>Jours</u> <u>OI</u>	<u>Jours</u> <u>Client</u>
Phase d'Initialisation		
• Avant-vente et contractualisation		
• Analyses détaillées et spécifications / selon offre d'analyse		
▪ Abacus Finance / Spécification des besoins et rapport d'analyse	1j	1.5j
▪ Abacus Salaires / Spécification des besoins et rapport d'analyse	1j	1.5j
▪ Abalmmo / Spécification des besoins et rapport d'analyse	1j	1.5j
▪ Reporting et interfaces / Spécification des besoins et rapport d'analyse	1j	1.5j
Phase de Conception		
• (Hors projet) Mise à jour de version Abacus	N/A	N/A
• Vérifications des prérequis et licences	0.5j	0.5j
▪ Infrastructure / Vérifications de l'espace de stockage		
▪ Technique / Vérification des licences Abalmmo et AbaConnect		
▪ Technique / Gestion des droits d'accès		
• Travaux préparatoires		
▪ Copie du mandant PROD MCH1	0.5j	-
▪ Copie des dossiers PROD MCH1	0.5j	-
▪ Nettoyage des données du mandant copié	1j	-
▪ Importation de la classification standard MCH2 VD	0.5j	-
▪ Création du plan de comptes MCH2 de Renens	-	*TBD
▪ Importation du plan de comptes MCH2 de Renens (selon format exigé par OI)	0.5j	-
▪ Vérification du plan de comptes importé	-	0.5j
• Copie du mandant de références MCH2 en TEST	0.5j	-
• Liaison des mandants MCH2 à innosolv	0.5j	-
Phase de Réalisation		
• Reprise de données Finance (1)		
▪ Exportation du budget 2025 MCH1	0.5j	-
▪ Exportation des soldes 2024 MCH1	0.5j	-
▪ Conversion des fichiers exportés en MCH2	1j	-
▪ Importation du budget 2025 converti en MCH2 sans commentaires	0.5j	-
▪ Importation des soldes 2024 converti en MCH2	0.5j	-
▪ Contrôle des données importées	-	4j

	<u>Jours</u> <u>OI</u>	<u>Jours</u> <u>Client</u>
• *Reprise de données manuelle Salaires		
▪ *Saisie des collaborateurs dans innosolv	-	(3.5j)
▪ *Saisie des données collaborateurs dans Abacus	-	(7j)
▪ Reprise de données via AbaConnect (dossiers et historiques)	0.5j	-
▪ Gestion des entrées/sorties des collaborateurs jusqu'à MEP	-	2j
• Paramétrage Finance (1)		
▪ Selon catalogue de prestation (annexe B)	-	10j
▪ Selon résultat des analyses détaillées	2j	-
• Reporting et interfaces		
▪ Livraison du reporting standard MCH2 VD (selon annexe A)	-	-
▪ Adaptation des reporting spécifiques existants selon analyse	5j	-
▪ Adaptation des interfaces existantes (KIBE, Allegro)	3j	-
▪ Adaptation d'interfaces à identifier lors de l'analyse	N/A	-
• Paramétrage Salaires (1)		
▪ Selon catalogue de prestation (annexe B)	-	10j
▪ Selon résultat d'analyses détaillées	2j	-
• Assistance aux tests et paramétrage		
▪ Abacus Finance / Selon catalogue de prestations (annexe B)	5j	10j
▪ Abacus Salaires / Selon catalogue de prestations (annexe B)	2j	4j
▪ Abalmmo / Selon catalogue de prestations (annexe B)	5j	10j
• Reprise de données Finance (2)		
▪ Exportation du budget 2026 MCH1	0.5j	-
▪ Exportation des soldes 2025 MCH1	0.5j	-
▪ Conversion des fichiers exportés en MCH2	1j	-
▪ Importation du budget 2026 converti en MCH2 sans commentaires	0.5j	-
▪ Importation des soldes 2025 converti en MCH2	0.5j	-
▪ Mise à jour des débiteurs manquants depuis MCH1	0.5j	-
▪ Importation des PO débiteurs avec niveau de rappels, sans arrangements TEST	3j	-
▪ Contrôle des données importées	-	10j
• Paramétrage Finance (2)		
▪ Selon catalogue de prestation (annexe B)	-	10j
▪ Selon résultat des analyses détaillées	2j	-

*ne fait plus partie du périmètre du projet selon résultats d'analyses

	Jours OI	Jours Client
<ul style="list-style-type: none"> • Reprise de données Finance (3) <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exportation des soldes 2026 MCH1 ▪ Conversion des fichiers exportés en MCH2 ▪ Importation des soldes 2026 converti en MCH2 ▪ Mise à jour des débiteurs manquants depuis MCH1 ▪ Importation des PO débiteurs avec niveau de rappels sans arrangements PROD ▪ Contrôle des données importées 	0.5j 1j 0.5j 0.5j 3j -	- - - - - 8j
Phase de déploiement - Assistance au démarrage		
<ul style="list-style-type: none"> • Assistance au démarrage Finance • Assistance au démarrage Salaires • Assistance au démarrage Abalmmo • Assistance au démarrage Immobilisations 	3j 3j 3j 1j	3j 3j 3j 1j
Prestations de Gestion de projet		
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place de la structure de projet ▪ Organisation séance kick-off ▪ Suivi et participation aux séances de pilotage (fréquence à définir) ▪ Suivi, aide à la prise de décisions et gestion des risques ▪ Suivi et revue d'avancement de projet (fréquence à définir) ▪ Documentation de projet, dont statuts financiers, documentation de recettage, dossier d'exploitation remis au support 	12j	5j
Total jours estimés - côté OI & Commune	72j	100j

*TBD : à définir

	Jours OI	Jours Client
Estimation des ressources OI & Commune avant analyses		
1. Phase d'Initialisation	4j	6j
2. Phase de Conception	4.5j	1j
3. Phase de Réalisation	30j	44.5j
4. Phase de Déploiement	10j	10j
5. Gestion de projet	11j	5j
Total jours estimés - côté OI & Commune avant analyses	59.5j	66.5j
Jours complémentaires estimés après analyses		
1. Phase d'Initialisation	-	-
2. Phase de Conception	-	-
3. Phase de Réalisation	+11.5j	+33.5j
4. Phase de Déploiement	-	-
5. Gestion de projet	+1j	-
Total jours compl. estimés côté OI & Commune après analyses	+12.5j	+33.5j

	<u>Jours OI</u>	<u>Jours Client</u>
Estimation globale des ressources OI & Commune		
1. Phase d'Initialisation	4j	6j
2. Phase de Conception	4.5j	1j
3. Phase de Réalisation	41.5j	78j
4. Phase de Déploiement	10j	10j
5. Gestion de projet	12j	5j
Total jours estimés - côté OI & Commune	72j	100j
TOTAL Projet MCH2		
Total estimé CHF HT Services OI - Projet MCH2	126'720.-	
Forfait de reporting MCH2	9'800.-	
Total estimé CHF HT - Projet MCH2	136'520.-	
Rabais sur forfait de reporting MCH2	- 4'400.-	
Total estimé CHF HT - Projet MCH2	132'120.-	
TVA 8.1%	10'701.-	
Total estimé CHF TTC Services OI - Projet MCH2	142'821.-	

Hors périmètre

- Toute autre reprise que mentionné ci-dessus
- Prestations pour tout autre mandant que celui de la Commune
- Toute interface hormis les existantes (Kibe, Allegro) identifiées à ce jour et sous réserve des résultats d'analyses prévues
- Toute migration de version
- Classifications spécifiques des comptes et des sections (hors lot de reporting standard MCH2 livré dans le cadre du projet)

Forfait de reporting MCH2

Il est à savoir qu'en standard nous livrons aux communes le reporting MCH2 (selon annexe A) aux conditions suivantes :

- **Forfait de CHF 1'000.00 + 0.40ct / habitants**

Sur une base de 22'000 habitants pour la Ville de Renens le reporting MCH2 se monte à CHF 9'800.00 HT.

Nous vous informons que nous vous proposons spécialement le forfait de reporting MCH2 aux conditions suivantes :

- **Forfait de CHF 1'000.00 + 0.20ct / habitants**

Sur une base de 22'000 habitants pour la Ville de Renens le reporting MCH2 se monte donc spécialement à CHF 5'400.00 HT au lieu de CHF 9'800.00 HT.

Tâches principales à effectuer en complément du catalogue de prestations (annexe B)

En complément du catalogue de prestations (annexe B) qui vous a été livré, voici les principales tâches à effectuer de votre côté :

- Création/mise à jour du plan comptable : programmes F21, F25, F41, F45
- Propositions F515
- Droits d'accès aux sections et comptes F6271

b. Licences & prestations optionnelles - Gestion des Immobilisations

Afin de répondre aux normes MCH2, nous proposons une gestion intégrale des préavis à travers l'application des Immobilisations Abacus dont vous trouverez la licence et les prestations, ci-dessous :

	<u>Coûts annuels</u>
➤ BASE - jusqu'à 22'000 habitants	
• Licence Gestion des Immobilisations	CHF 3'260
○ Incl. Option sections de frais	
• Option Budget	CHF 1'316
• Option Interface données de base AbaConnect	CHF 1'030
• Option Interface mouvements AbaConnect	CHF 1'030
	<hr/>
Sous-total HT licence Gestion des Immobilisations	CHF 6'636
	<hr/> <hr/>

Mise en place des Immobilisations - 7 jours

- Installation
- Paramétrage
- Formation de base
- Formation rapports ou création rapports
- Assistance
- Gestion de projet

Sous-total HT licence Gestion des Immobilisations

Coûts uniques

CHF 12'320

4. Méthodologie de projet

Notre gestion de projet se base sur la méthodologie HERMES pour laquelle nos chefs de projets sont certifiés.

HERMES est la méthode de gestion de projet pour les projets informatiques, de développement de prestations ou de produits, ainsi que d'adaptation de l'organisation. HERMES soutient le pilotage, la conduite et l'exécution de projets de caractéristiques et de complexités diverses. La méthode HERMES présente une structure claire, facilement compréhensible et est conçue de manière modulaire et extensible.



Initialisation : Plan et périmètre du projet, identification des risques, choix des variantes et Kick-off

Conception : élaboration des concepts de -> organisation, déploiement, tests, planning et délais, libération de la phase réalisation

Réalisation : installation env. de tests, paramétrage, formations, tests, travaux de corrections, installation env. production, pré-réception, libération déploiement

Déploiement : formations finales, mise en production, accompagnement, réception, clôture du projet

Notre outil de planification de référence sera par défaut Microsoft-Project/MS-Project.

Dans le cadre de la redéfinition des processus internes chez OFISA Informatique, il a été décidé de revoir complètement notre manière de gérer les projets, l'objectif étant d'établir une méthodologie et une approche standardisées OFISA Informatique pour introduire, manager et diriger nos projets (PMO).

Les objectifs de l'utilisation d'une PMO chez OFISA Informatique sont les suivants :

- **Exactitude accrue** : le PMO augmente l'exactitude des projets en matière de budget, ressources et échéanciers associés
- **Gestion des coûts améliorée** : Les réductions de coûts sont assurées quand l'exactitude fait partie de l'équation
- **Standardisation et unité de méthodologie** : respect des standards et amélioration de l'expertise en management de projet, uniformisation des méthodes internes
- **Aide à la décision** : fournit une plate-forme d'aide à la décision en connectant les plans stratégiques et les résultats d'entreprise
- **Contrôle amélioré** : le PMO améliore le contrôle et le suivi de la performance des projets par ses processus, procédures, tableaux de bords et rapports fiables
- **Gestion des ressources facilitée** : le PMO améliore la coordination des ressources à l'intérieur des projets et entre projets

- **Support cohérent** : le PMO fournit au management exécutif les informations nécessaires dont la planification et le contrôle qui les aidera durant tout le projet

Les préceptes contenus dans la documentation de gestion d'un projet sont tirés de la méthodologie HERMES et sont (liste non-exhaustive):

- **Analyse détaillée** est un document qui permet d'assurer la bonne compréhension des besoins et de leur couverture, afin que toutes les spécificités soient correctement identifiées -> cela est essentiel pour garantir la satisfaction du client et de la qualité des solutions mises en place
- **Plan de gestion de projet** est un document contenant les informations nécessaires à la bonne marche du projet et assurant :
 - Le cadrage initial du projet et de son contexte
 - La bonne organisation du projet (y compris les méthodes de pilotage de celle-ci)
 - La planification globale et détaillée (y compris les jalons et séances principales) ; le planning détaillé peut-être envoyé sur un document annexe
 - La gestion des risques (permettant de les gérer et d'en assurer leurs suivis)
- **Rapport d'état de projet** est un document qui revient sur les informations décrites dans le PGP et qui seront révélées durant les séances de pilotages tel que les séances de comité de projet ou de pilotage. Durant les différentes séances de pilotage, le suivi des actions et de décisions est assurée. La revue des risques est conduite si cela est nécessaire
- **Suivi financier** est un document permettant de suivre le consommé du budget et le reste à compléter (dans certains cas, la méthode dite de « Earned Value Management » est utilisée pour donner une vision sur la performance et progression du projet)
- **Recettage** est un document attestant la bonne implémentation des différentes solutions et des réserves possibles du client. Suivant la période de tests, ce document formalise la bonne réception des livrables

Le suivi des 4 phases du projet sont formalisées par des séances de pilotage (COPIL) permettant le passage à la phase suivante.

Pour OFISA Informatique, le degré de qualité n'est pas révélé dans un document spécifique mais ressort dans toutes les actions entreprises durant le projet.

Depuis la phase d'initialisation jusqu'à la clôture du projet, la méthodologie appliquée permet d'assurer un niveau de qualité optimal attendue du client.

5. Conditions

5.1 Tarif horaire

Le tarif horaire correspond à HT CHF 220.00/heure.

5.2 Conditions de facturation

Prestations de services

Mensuellement selon les prestations effectivement fournies

Droits d'utilisation

A l'installation des licences

5.3 Frais de déplacements - spécialement inclus

Le forfait de déplacement valorisé en standard à HT CHF 75.00/déplacement est spécialement offert durant toute la durée du projet.

5.4 Conditions contractuelles

Les conditions générales d'OFISA Informatique ainsi que les End User Licence Agreement (EULA) d'Abacus s'appliquent à la présente offre.

5.5 Validité de l'offre

L'offre est valable pendant 30 jours, avec une réserve sur les coûts relatifs aux éventuels produits par des tiers.

Conclusion

Nous sommes convaincus que nous avons les outils, l'expérience et les collaborateurs adéquats pour répondre à votre demande et ainsi pouvoir mettre en place un partenariat ouvert.

Vous pouvez être assuré que nous mettrons tout en œuvre pour la réussite de votre projet.

Dans l'attente de nos prochaines rencontres, et en vous remerciant de votre confiance, nous vous présentons nos plus cordiales salutations.

Renens, le 28 avril 2025

OFISA Informatique SA

Pour Accord :

Ville de Renens

Renens, le



OFISA Informatique SA
Ch. de la Rueyre 120
1020 Renens
www.o-i.ch
info@o-i.ch
Tel. 021 321 51 11

Sascha Jansen
sascha.jansen@o-i.ch